



## Trente-deuxième Réunion/Conférence des responsables du PROE Hôtel et bungalows Sheraton Aggie Greys 2-4 septembre 2025

« Préserver notre environnement au sein de la zone Pacifique, dans le respect de nos cultures »

### Point 7.1 de l'ordre du jour : 2050 - Mise en œuvre de l'ordre du jour de la réunion des responsables de la zone Pacifique - Mise à jour de la stratégie 2050 pour la mise en œuvre du continent bleu Pacifique

#### Objectif :

1. Fournir une mise à jour sur la mise en œuvre de la Stratégie 2050, en lien avec les priorités stratégiques et la coordination du CROP, ainsi que l'examen de l'architecture régionale.

#### Contexte :

2. Afin de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie 2050, les dirigeants ont demandé en 2019 un examen de l'architecture régionale (RRA) pour s'assurer qu'elle soit adaptée à sa finalité. Lors de l'élaboration de la Stratégie 2050 en 2022, les dirigeants ont élargi la portée et fourni des orientations supplémentaires sur ce que la RRA devait prendre en compte, notamment les contextes politiques, les processus, systèmes et mécanismes institutionnels, les mécanismes de gouvernance, ainsi que les engagements et partenariats.
3. Rappel des décisions clés de la 4e réunion du conseil exécutif du PROE en 2024 sur la mise en œuvre de l'ordre du jour des dirigeants, à savoir :
  - I. Confirmation que le PROE est une organisation intergouvernementale indépendante établie en vertu de l'Accord PROE, et que la Réunion du PROE constitue l'organe plénier chargé de sa gouvernance ; et
  - II. Approbation de principe de la convocation par le PROE d'une réunion annuelle des ministres du Changement climatique du Pacifique, sous réserve de l'approbation des dirigeants du Forum des îles du Pacifique et de la finalisation de l'examen de l'architecture régionale.
4. Rappel des décisions clés concernant la RRA issues du communiqué de la 53e réunion des dirigeants et des dirigeantes du Forum des îles du Pacifique tenue à Tonga :
  - I. Les dirigeants ont réaffirmé la Stratégie 2050 pour le Continent bleu du Pacifique comme engagement collectif de la région pour un Pacifique résilient, renforçant ainsi l'importance de la résilience dans l'élaboration et le suivi des priorités politiques régionales.
  - II. Les dirigeants ont salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie 2050 et ont réaffirmé l'importance de la collaboration afin de faire avancer les intérêts et priorités de la région. Ils ont souligné l'importance d'intégrer les priorités des petits États insulaires dans la mise en œuvre de la Stratégie 2050.
  - III. Les dirigeants ont discuté de l'avancement de l'examen de l'architecture régionale (RRA) et ont souligné l'importance de ces travaux pour la mise en œuvre de la Stratégie 2050. Ils ont mis en avant la nécessité de renforcer la collaboration entre les agences CROP pour soutenir une mise en œuvre efficace au bénéfice des membres, ainsi que l'importance d'un mécanisme de partenariat plus stratégique et rationalisé, tout en tenant dûment compte de la question de la souveraineté.

- IV. Les dirigeants ont réitéré la nécessité pour l'examen de l'architecture régionale de tenir compte des décisions énoncées dans l'Accord de Suva, et de s'assurer que la RRA soit pertinente, pratique, adaptée à sa finalité et conforme aux besoins des membres.
- V. Les dirigeants ont approuvé les recommandations de la phase 2 de la RRA (Annexe A) et ont discuté des grandes questions nécessitant une orientation politique, notamment : le leadership et l'unité politiques ; l'adhésion au Forum et les critères associés ; le renforcement du régionalisme ; et la rationalisation de l'architecture régionale afin de favoriser une efficacité et une efficience accrues.
- VI. Les dirigeants ont approuvé le cadre de la phase 3 (Annexe B) et ont chargé le Secrétariat de faire avancer cette phase en consultation avec les hauts fonctionnaires du Forum, et de présenter une mise à jour aux dirigeants en 2025. Ils ont également demandé au Secrétariat de procéder à un examen des traités liés au Forum et des synergies correspondantes.

#### **Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050 (2023–2030)**

- 5. Le Secrétariat soutient la mise en œuvre de la Stratégie 2050 à travers ses activités principales dans le cadre de ses priorités stratégiques, comme en témoignent les points de l'ordre du jour de la réunion PROE. Il joue également un rôle clé dans les différents mécanismes du CROP, notamment (sans s'y limiter) : les chefs de file du CROP, le groupe de travail des adjoints du CROP, le groupe de travail sur l'harmonisation du CROP, le groupe de travail sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage (MEL) du CROP, le groupe de travail sur le développement durable, ainsi que l'initiative One CROP, qui fournit un appui technique coordonné aux États et territoires insulaires du Pacifique (PSIDS) dans le cadre des négociations de la CCNUCC.
- 6. Le Secrétariat a contribué au « Rapport de référence pour la Stratégie 2050 » (2024) ainsi qu'au « Rapport sur les actions collectives régionales (RCA) ». Le rapport RCA sera présenté à la 54e réunion des dirigeants et des dirigeantes du Forum des îles du Pacifique, qui se tiendra à Honiara, aux îles Salomon, immédiatement après la 32e réunion du PROE.
- 7. Des groupes consultatifs thématiques (TAG) ont été établis pour chacun des thèmes de la Stratégie 2050 afin d'en soutenir la mise en œuvre. Le PROE est l'organisation chef de file et présidente pour le Changement climatique et les catastrophes, ainsi que co-chef de file et vice-présidente pour les thématiques Océan et Environnement. Le mandat des TAG a été approuvé par le sous-comité des fonctionnaires du Forum pour la Stratégie 2050 le 2 février 2025, et sera révisé en 2026 à l'issue de l'examen de l'architecture régionale.
- 8. L'adhésion et les travaux des TAG respectifs sont dirigés et limités aux agences du CROP, avec un recours à l'expertise d'entités extérieures au CROP au besoin, par le biais de mécanismes existants. Pour le PROE, cela inclut la Table ronde océanienne pour la conservation de la nature (PIRT), la Table ronde sur le changement climatique du Pacifique (PCCR), le Conseil météorologique du Pacifique (PMC) et la Table ronde Pacifique propre (CPRT). Ces mécanismes existants du PROE incluent déjà des membres, des ONG, des organismes de recherche, des universités ainsi que le secteur privé. Voir les détails dans DT 7.1/Ann.1.

## Examen de l'architecture régionale

9. L'approbation du Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050 en 2023 a orienté l'approche adoptée pour l'examen de l'architecture régionale. L'approche progressive est décrite comme suit :

**a. Phase 1 : Compréhension de l'environnement et de l'architecture régionales actuels (terminée)**

Formuler et consolider une compréhension des organisations, institutions, mécanismes de gouvernance et mandats régionaux existants, ainsi que des initiatives mises en place dans chaque domaine thématique de la Stratégie 2050.

**b. Phase 2 : Analyse ( terminée)**

Se concentrer sur l'architecture régionale nécessaire à la réalisation de la vision de la Stratégie 2050, y compris les mécanismes de gouvernance nécessaires pour assurer un leadership politique constant et une appropriation du Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050, ainsi que le renforcement de la coordination et de la collaboration entre les agences du CROP dans les différents domaines thématiques. *Voir les annexes A et B pour les recommandations approuvées issues de la 53e réunion des dirigeants et des dirigeantes du Forum des îles du Pacifique en 2024.*

**c. Phase 3 : Rationalisation de l'architecture régionale (en cours)**

La phase 3 s'appuie sur les résultats de la phase 2 et porte sur la rationalisation de l'architecture régionale. Elle est dirigée par le Groupe de personnalités de haut niveau (HLPG), composé de membres du Forum des îles du Pacifique représentant chacune des sous-régions de Mélanésie, Micronésie et Polynésie. Ce groupe comprend l'honorable Gerald Zackios (République des îles Marshall), Sir Dr. Jimmie Rodgers (îles Salomon) et Mme Peseta Noumea Simi (Samoa). Le rapport du HLPG sera présenté aux dirigeants à Honiara.

**d. Phase 4 : Transition de l'architecture régionale**

Cette phase portera sur la transition de l'architecture régionale conformément à la décision des dirigeants concernant les options présentées lors de la phase 3. *Les résultats de la phase 4 seront présentés à la 55e réunion des dirigeants et des dirigeantes du Forum des îles du Pacifique en 2026.*

## Réunion avec le groupe de personnalités éminentes :

10. Le Secrétariat a rencontré le HLPG le 15 mai 2025 au Centre pour le changement climatique du Pacifique. Lors du Talanoa, le Secrétariat a souligné l'importance de maintenir le PROE en tant qu'organisation régionale dédiée à l'environnement, créée par les membres au moyen de l'Accord du PROE de 1993, afin de « *promouvoir la coopération dans la région du Pacifique Sud et de fournir une assistance pour protéger et améliorer son environnement, et garantir un développement durable pour les générations présentes et futures* ». Le besoin et la vision des membres pour un PROE en tant qu'organisation environnementale régionale demeurent aussi valides aujourd'hui qu'à l'époque de sa création.
11. Le Secrétariat a rappelé la nécessité de tirer des leçons des examens antérieurs réalisés à la demande des dirigeants, y compris le Cadre d'intégration régionale (RIF), qui a conduit à l'intégration du SOPAC et du SPBEA au sein de la CPS, entrée en vigueur en 2010. Il a été avancé que la région a, de ce fait, perdu de la capacité et du savoir-faire dans certains domaines techniques spécifiques, notamment en ce qui concerne la prestation de conseils techniques et de services aux membres.

12. Les scénarios hypothétiques présentés par le HLPG pour discussion avec le Secrétariat comprenaient la fusion du PROE et de toutes les agences du CROP au sein d'une seule organisation technique, à savoir la CPS, tandis que les fonctions politiques seraient assurées par le Forum des îles du Pacifique. Le Secrétariat a réitéré qu'une telle hypothèse porterait atteinte aux besoins et enjeux environnementaux urgents de la région du Pacifique, contraints de rivaliser pour la visibilité et les ressources dans un environnement déjà limité, sans organisation dédiée pour servir ses membres comme l'avaient envisagé les dirigeants du Pacifique en 1993. Le Secrétariat a également exprimé le point de vue selon lequel, si l'intention est de créer une seule organisation technique, il serait préférable de ne pas la structurer autour de la CPS ou d'une autre agence régionale existante, mais plutôt d'en concevoir une nouvelle qui réponde aux besoins actuels de la région.
13. Comme mentionné dans les décisions clés de la réunion du conseil exécutif de 2024, les résultats de l'examen de l'architecture régionale devront également être examinés par la Réunion du PROE. Le Secrétariat a également mis en évidence la différence de composition entre les membres du Forum et ceux du PROE. Le PROE compte 26 membres, incluant des pays et territoires métropolitains tels que les Samoa américaines, la France, Guam, les îles Mariannes septentrionales, Tokélaou, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique et Wallis-et-Futuna.
14. Il a été noté que le PROE est responsable de deux conventions régionales pour lesquelles il agit en tant que Secrétariat :
  - a. Convention de Nouméa – Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud, Nouméa (1986) ; et
  - b. Convention de Waigani – Convention visant à interdire l'importation de déchets dangereux et radioactifs dans les pays insulaires membres du Forum et à contrôler les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux dans la région du Pacifique Sud, Waigani (1995)
15. Il a également été souligné que les agences du CROP travaillent en collaboration, chacune dans le cadre de son mandat et de son expertise respectifs, afin de soutenir les membres des îles du Pacifique face aux défis liés au changement climatique et à l'océan.

## Recommandations

16. La réunion est invitée à :
  - 1) **Prendre acte** des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie 2050 ;
  - 2) **Prendre acte** de la mise à jour concernant l'examen de l'architecture régionale ;
  - 3) **Prendre acte** des rôles attribués au Secrétariat et de sa participation continue à la mise en œuvre de la Stratégie 2050 et à l'examen de l'architecture régionale ;
  - 4) **Réaffirmer** la décision de la 4e réunion du conseil exécutif du PROE en 2024 sur la mise en œuvre de l'ordre du jour des dirigeants, à savoir : « Confirmation que le PROE est une organisation intergouvernementale indépendante établie en vertu de l'Accord du PROE, et que la Réunion du PROE constitue l'organe plénier chargé de sa gouvernance. »
  - 5) **Demandez aux dirigeants** que toute décision ayant un impact sur les fonctions et la gouvernance du PROE soit d'abord discutée et approuvée par la Réunion du PROE ;
  - 6) **Demandez à la Troïka et au Directeur général de collaborer étroitement sur toutes les questions relatives à l'examen de l'architecture régionale.**